

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 02/02/24
Date d'affichage 02/02/24
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 17 / Votants : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :

M. KUCHNA Joseph

M. NOCART Eddy

Mme GRIMARD Eliane

Mme COULON Sylvie

Mme LAFARGE Audrey

M. DE SOUZA Bertrand

M. LABONNE Gérard

Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. DESFEMMES Didier

Mme VERNIS Cécile

M. CONIL Gaël

M. DEBOST Anthony

Mme GUERRY Laure

M. CORRE Patrice

Mme METENIER Patricia

Mme FERNANDEZ Maryline

M. LEBON Thierry

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRUYERE Mireille a donné pouvoir à Mme MOUBAMBA Stéphanie

M. RENÉ David a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey

M. MARCAUD Hugues a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard

Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

M. BAUDON Julien a donné pouvoir à M. DE SOUZA Bertrand

Absent :

M. DIFALLAH Azdine

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 17 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Patricia METENIER est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

8- Tarif de la Halle des Sports dans le cadre d'une location à Vichy Communauté

Rapporteur / Joseph KUCHNA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, par l'intermédiaire de son service Vichy Sport en charge de la commercialisation de séjours sportifs, pour la mise à disposition de la Halle des Sports municipale pendant 6 semaines au cours de l'été 2024, notamment en raison de l'indisponibilité de plusieurs équipements sportifs sur la bassin vichyssois suite aux événements climatiques de grêle survenus en 2022 ;

Considérant que le tarif de location à la journée de la Halle des Sports, délibéré chaque année, n'est pas adapté à ce type de situation sur une aussi longue période ;

Considérant qu'il convient donc, comme en 2023, d'envisager et de proposer un tarif négocié à Vichy Communauté, à hauteur de 230 € par jour (de 9H à 17H), étant précisé que notre

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée F.legalite.com

équipement est libre à cette période et que cette mise à disposition n'interfère en rien avec la vie associative saint-yorraise ou les activités estivales de notre Centre de Loisirs qui, en cas de mauvais temps, pourra toujours envisager un repli dans la salle de danse ou le dojo :

- L'activité prévue est la pratique du volley-ball dans la salle principale, et les vestiaires seront bien évidemment laissés à disposition. Les 30 journées d'occupation demandées sont les suivantes, pour un montant total de 230 € x 30 soit 6 900 €.
- Du lundi 8 juillet au vendredi 16 août 2024 (du lundi au vendredi, hors samedi et dimanche, jours fériés compris).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** ce tarif préférentiel de 230 €/jour pour 30 jours d'occupation, dans le cadre d'une location de la Halle des Sports au bénéfice de Vichy Communauté ;
- **DIT** que Monsieur le Maire signera la convention de location.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 14 février 2024,

Le Maire,

Joseph KUCHNA



La Secrétaire de séance,

Patricia METENIER

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée F. Equitac.com

99_DE-003-210302642-20240214-DELIB8_24-D